

DECENTRALISATION  
-----

PORTS DEPARTEMENTAUX  
-----

Circulaire du 02 Février 1984 paragraphe 2.1.2.

PROCES VERBAL DE REMISE DU PORT DE SAINT LOUIS DE MARIE GALANTE  
AU DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE.

En exécution de la loi n° 83-663 du 22 Juillet 1983 et de l'arrêté préfectoral n° 84-1116 bis/III/I du 06 Novembre 1984 constatant les transferts de compétence de l'Etat au Département de la Guadeloupe en matière de Ports et ouvrages maritimes de commerce et de pêche,

Nous Directeur des Services Fiscaux (Affaires Foncières et Domaniales) assisté du Directeur Départemental de l'Equipement,

avons remis au Département de la Guadeloupe représenté par le président du Conseil Général

le port de pêche de Saint-Louis de Marie-Galante

comprenant

a1) Domaine public naturel

Plan d'eau constitué par une bande de 50 m de large centrée sur l'appontement et s'étendant en mer jusqu'aux fonds de - 5 m compte tenu du projet d'extension à l'étude borné côté terre par la limite du rivage de la mer ou du domaine public artificiel portuaire entre le point A situé au droit de la parcelle AO 516 et le point B situé au droit de la parcelle AO 520, tel que figuré par une teinte rose au plan joint (pièce 3).

a2) Domaine public artificiel

Appontement

a3) Servitude d'accès à un établissement de signalisation maritime :  
néant

b1) Caractéristiques des ouvrages

Appontement : ouvrage en béton sur pieux de 58 m de long  
sur 4 m de large comportant une plateforme de  
15 m de côté à son extrémité.

b2) Frais de remise en état : 500.000 F

nouveaux aménagements à l'étude.

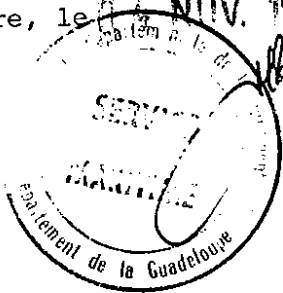
c) Concession : néant

d) Autorisation d'outillage : néant

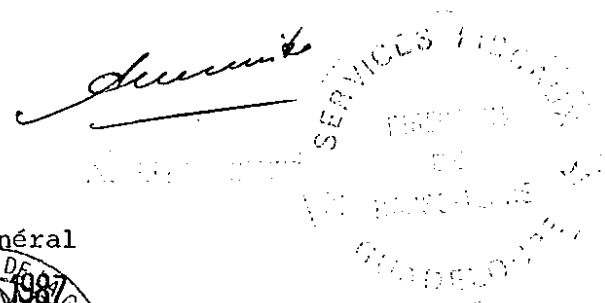
e) Voies ferrées des quais : néant

f) Contrats et marchés de l'Etat en cours : néant

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DE L'EQUIPEMENT  
Basse-Terre, le 14 NOV. 1986



Le Directeur des Services Fiscaux  
(Affaires Foncières et Domaniales)  
Basse-Terre, le 19 NOV.

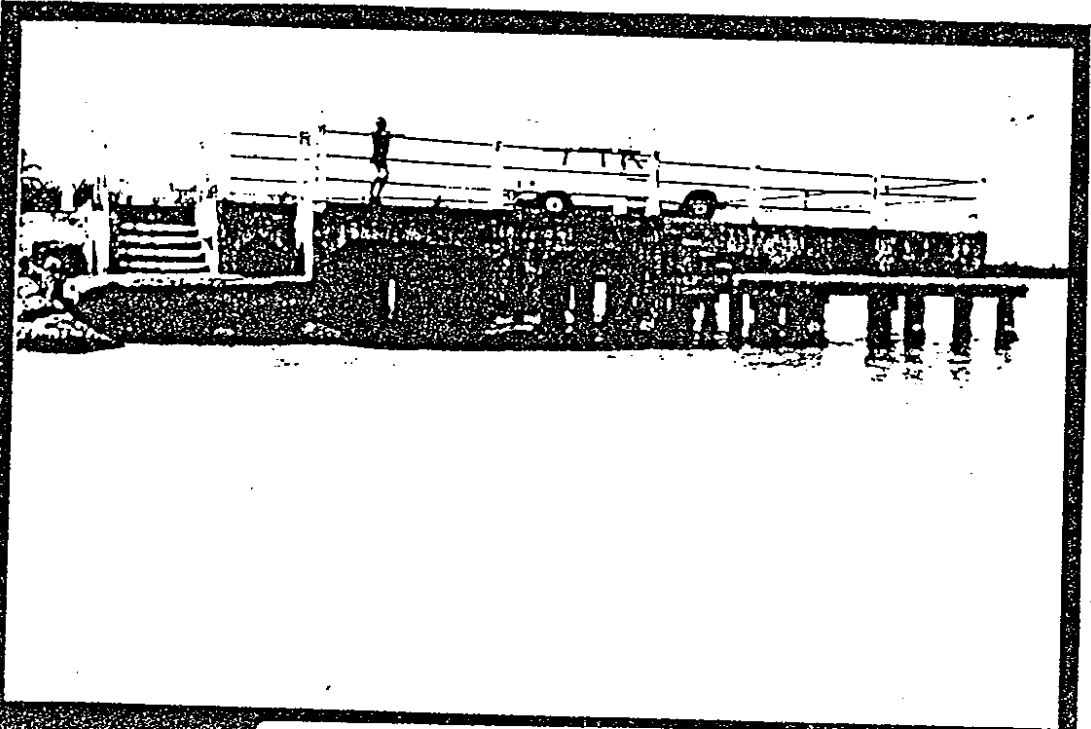


Le Président du Conseil Général  
Basse-Terre, le 29 JAN. 1987

*D. Larifla*



M. le Docteur  
D. LARIFLA



APPONTEMENT DE SAINT-LOUIS  
VUE GENERALE

PORT DE SAINT LOUIS DE MARIE GALANTE

Extrait de la feuille cadastrale AO au 1/1000e  
établie pour 1978.

OCEAN

Supra à la cote des sondes - 5m

25 m 25 m



61° 24'

23'

16° 02'

**GUADELOUPE**  
**CARTE DE LA CÔTE SOUS LE VENT**  
**DE MARIE-GALANTE**

Levée en 1869

par M.M.E. PLOIX, Ingénieur Hydrographe de la Marine  
 et CASPARI, Sous-Ingénieur Hydrographe.

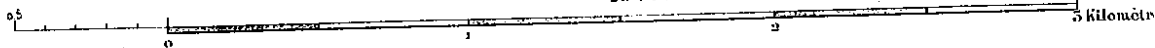
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DE LA MARINE

Paris - 1872

Les longitudes sont rapportées au méridien international.

Les sondes sont exprimées en mètres.

Echelle de  $\frac{1}{25\ 000}$  (Lat 16°)

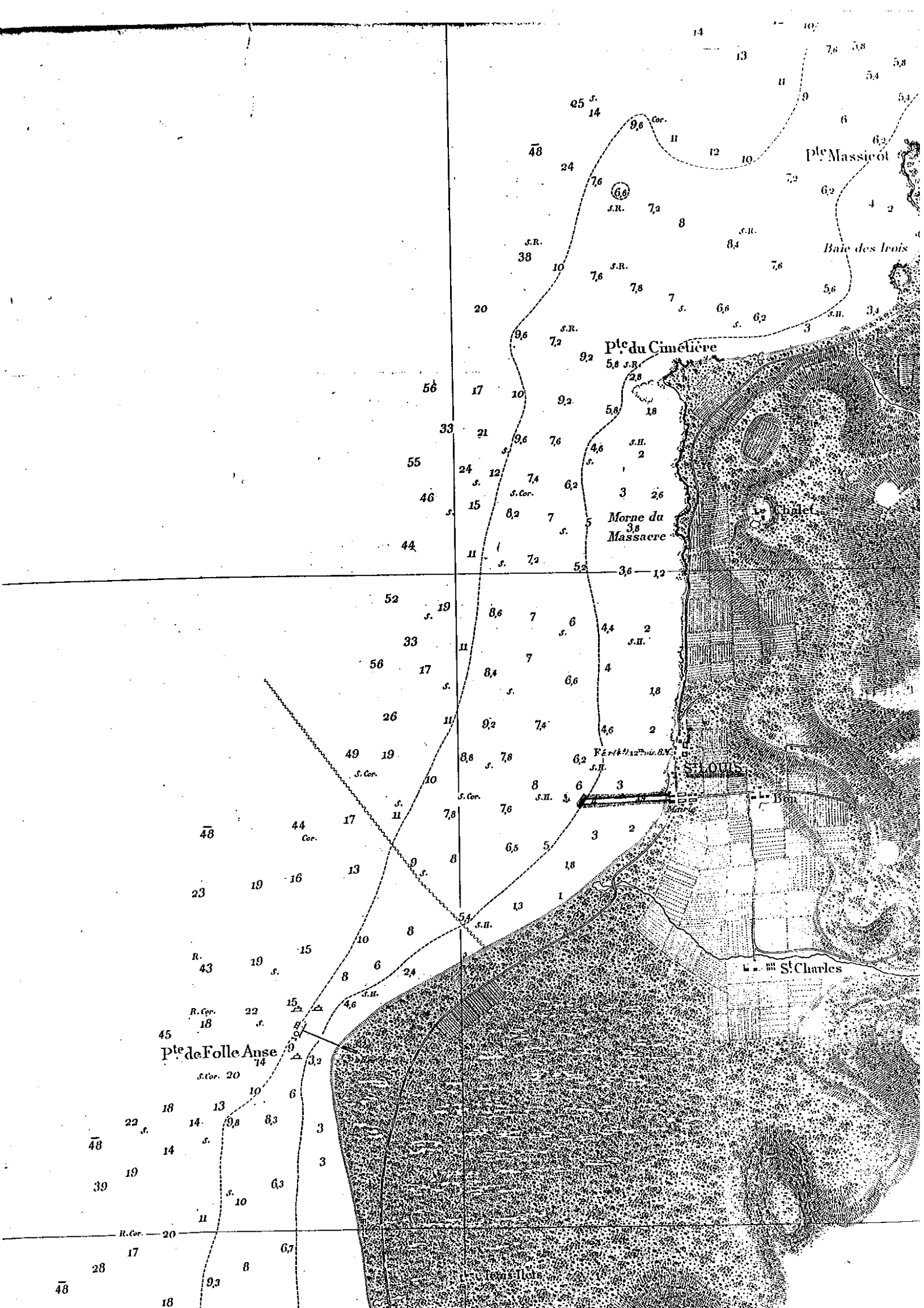


Les longitudes de cette carte dépendent de l'Îlet à cochons (Mât de signaux) pour lequel on adopte  
 actuellement 61° 32' 20" W.

Extrait de la carte marine n° 3128

205 s.f.

16°



Pte Massicot

Baie des Irois

Pte du Cimetiere

Morne du Massacre

St Louis

St Charles

Pte de Folle Anse